

PROMEA ACTUALITÉS 01/2024

Chère cliente, cher client,

Ces derniers mois ont été extraordinairement mouvementés pour PROMEA. Outre le processus annuel de déclaration des salaires et de bouclage, un grand nombre de modifications et projets se sont concrétisés.

En début d'année, les taux standard et électronique ont été introduits. PROMEA caisse de compensation tient ainsi compte de la numérisation progressive de la société et de la branche, et honore les membres pour la collaboration numérique.

En outre, un compte LinkedIn a été créé, ainsi qu'un site web de durabilité. Concernant le dernier point, PROMEA caisse de pension a réussi à se hisser parmi les caisses les plus durables de Suisse, parvenant dans la foulée à réduire presque de moitié les frais courants de gestion du portefeuille d'actions et obligations.

Nos clients, assurés et collaborateurs restent au cœur de notre action. C'est pourquoi des sondages ont été réalisés simultanément auprès des clients ainsi que des collaborateurs, et nous remercions tous les participants. Veuillez découvrir ci-après à quoi ressemblent les résultats réjouissants.

Nous vous souhaitons un excellent début de printemps!



Ricardo Garcia
Directeur général de PROMEA assurances sociales

PROMEA assurances sociales

Sondage clientèle – Temps forts

En décembre 2023, le sondage anonyme réalisé par ValueQuest a eu lieu. L'objectif du sondage était de dresser un état des lieux et désigner les points à améliorer. Au total, plusieurs centaines de membres de toutes les régions du pays, masses salariales et institutions y ont participé (taux de réponse de 9 %). Le sondage est donc statistiquement représentatif. Nous remercions chaleureusement tous les participants pour leur temps.

Dans l'ensemble, le résultat est très réjouissant. Sur une échelle de 1 à 10, les clients nous donnent 9. En outre, 70 % des membres nous recommandent activement. Avec +66, le Net Promoter Score est extrêmement élevé (toutes tailles d'entreprises et régions du pays confondues), la moyenne de la branche est selon ValueQuest de +20. Seuls quelques potentiels d'amélioration ont été indiqués. Les critiques ont principalement concerné PROMEA connect, même si plus de 90 % de PROMEA sont satisfaits du conseil dans ce domaine précis et de notre temps de réaction. 94 % des participants utilisent PROMEA connect, qui est ainsi utilisé par plus de participants que le site web ou le contact par e-mail/téléphone. En ce qui concerne l'image, plus de 90 % des participants ont trouvé PROMEA compétente, digne de confiance, fiable, respectueuse et crédible.

83 % trouvent les frais administratifs de PROMEA concurrentiels, en ce qui concerne les coûts du risque de la caisse de pension ils sont 86 %. En relation avec la stratégie de numérisation et l'introduction des taux standard et électronique dans la caisse de compensation (au 1^{er} janvier 2024) communiquée en octobre 2023, 76 % ont trouvé la modification de positive à très positive. Seulement 8 % ont classé la mesure comme négative à très négative.

Concernant les heures de présence téléphonique, 88 % les ont trouvées bonnes, voire très bonnes. Plus de 90 % sont satisfaits des temps de réaction et de la qualité des conseils. Dans le cadre des contrôles de l'employeur, 93 % sont satisfaits du déroulement, et

88 % des conseils et du soutien y relatifs. 74 % estiment en outre que PROMEA agit de manière durable. Par ailleurs, 44 % trouvent que PROMEA devrait investir durablement. Seuls 7 % trouvent que PROMEA ne devrait pas investir de manière durable. 49 % n'avaient pas d'opinion à ce sujet.

Malgré des résultats dans l'ensemble très réjouissants, la direction va vérifier quelles mesures d'amélioration peuvent être déduites du sondage. Le prochain sondage clientèle est prévu dans deux ans. Dans l'intervalle, nous adressons tous nos remerciements à vous-même, ainsi qu'à nos collaborateurs qui fournissent jour après jour ce travail de haute qualité.

PROMEA assurances sociales

Durabilité chez PROMEA : 2023 comme bond en avant

En matière de durabilité, 2023 a été une année charnière pour PROMEA. Un milliard de francs ont été investis dans des produits de durabilité, à savoir une grande partie de la fortune de la caisse de pension. À cette occasion, les frais de gestion de portefeuille en cours pour les actions et obligations ont été renégociés et presque divisés par deux. Tous les bénéficiaires profitent à présent de ces économies – chaque année. De plus, grâce à la fondation PME Clima, le bureau de PROMEA travaille désormais aussi sans incidence sur le climat.

Le comité de direction de PROMEA caisse de compensation et PROMEA caisse d'allocations familiales avait décidé en décembre 2023 de franchir également ce pas cette année, et les deux caisses pourront s'assurer les mêmes conditions que la caisse de pension. Ainsi, à partir de 2024, toutes les institutions de PROMEA vont profiter des frais de gestion de portefeuille réduits pour les actions et obligations.

Compte tenu des grands progrès, l'Alliance Climatique a réévalué PROMEA caisse de pension. PROMEA fait désormais partie des caisses de pension les plus durables de Suisse. En effet, sur plus de 425 caisses de pension, seule une douzaine disposent du label Good Practice ou Visionnaire dans tous les segments de placement. Ainsi, PROMEA donne maintenant à ses membres et assurés la garantie qu'avec nous comme partenaire, ils ne supportent pas de

risque de réputation en matière de durabilité et notamment de climat. Pour de plus amples informations, veuillez visiter notre site web Durabilité :

www.promea.ch/fr/Durabilite



PROMEA assurances sociales

Sondage collaborateurs – Great Place to Work

Fin 2023, un sondage a été réalisé auprès des collaborateurs de PROMEA. Ce sondage anonyme a été réalisé par Great Place to Work. Avec 96 %, le taux de réponse était très élevé.

Par bonheur, PROMEA a obtenu la distinction de Great Place to Work du premier coup. 75 % des collaborateurs disent que c'est un très bon lieu de travail. 71 % recommandent PROMEA comme très bonne employeuse à leurs amis et leur famille. La note la plus élevée a été attribuée à l'égalité de traitement, indépendamment du sexe, de l'origine et de la nationalité. Cela montre que chez PROMEA, la diversité n'est pas un vain mot. Le bâtiment et l'aménagement ont reçu les plus mauvaises notes des collaborateurs.

Nous sommes fortement convaincus que les collaborateurs sont un facteur de succès. Selon Harvard Business Review, des collaborateurs satisfaits sont 31 % plus productifs et font 19 % de fautes en moins. C'est pourquoi dans la prochaine étape, les mesures d'amélioration sont déterminées. À l'avenir, le sondage sera réalisé annuellement, afin de pouvoir garantir un processus d'amélioration continu. Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement nos collaborateurs pour leur grand engagement permanent et leur loyauté.

PROMEA caisse de compensation

Nouveau calcul rente de vieillesse après âge de référence

Les cotisations AVS versées après l'âge de référence peuvent sur demande être prises en compte lors du

calcul de la rente. Cela permet de combler des lacunes de cotisations et d'améliorer la rente de vieillesse.

La demande de nouveau calcul de la rente de vieillesse après l'âge de référence ne peut être faite qu'une fois, pour autant que la rente de vieillesse maximale ne soit pas atteinte. La rente de vieillesse recalculée est payée au plus tôt à partir du mois suivant la demande. Sont prises en compte au maximum les cotisations AVS jusqu'à cinq ans après avoir atteint l'âge de référence (c.-à-d. jusqu'à 70 ans).

Les personnes qui perçoivent déjà une rente de vieillesse le 1^{er} janvier 2024 peuvent demander un nouveau calcul et ainsi faire imputer leurs périodes de cotisation et revenus. La condition est que le 1^{er} janvier 2024 les rentières n'aient pas atteint l'âge de 69 ans révolus, et les rentiers l'âge de 70 ans révolus.

Quiconque maintient une activité lucrative au-delà de l'âge de référence peut désormais choisir si les cotisations AVS sont prélevées sur le salaire entier, ou si une franchise de CHF16 800 par an doit être prise en compte. Nous avons déjà informé à ce sujet dans notre PROMEA actualités 4/2023. Si vous avez des collaborateurs que cela touche, ceux-ci peuvent demander afin de simplifier la décision un calcul anticipé de la rente en cas de poursuite du travail après l'âge de référence. Un tel calcul anticipé peut aussi valoir la peine pour savoir si, avec le nouveau calcul, le montant maximum de la rente est déjà atteint, ou s'il n'est pas plus judicieux d'attendre et de ne demander le nouveau calcul que plus tard.

Proactivement, nous avons en outre dans une action spéciale début janvier écrit à 627 rentières et rentiers «potentiels» qui après l'âge de référence travaillent encore chez l'un de nos membres, et leur avons signalé le nouveau calcul unique après l'âge de référence.

Vous trouverez d'autres informations sur le nouveau calcul de la rente de vieillesse après l'âge de référence sur notre site web www.promea.ch sous *Caisse de compensation > Formulaires & Mémentos* dans le **Mémento 3.08 Nouveau calcul de la rente de vieillesse après l'âge de référence.**

PROMEA caisse de compensation

Frais administratifs - Taux standard et électronique

Dans notre courrier du 24 octobre, nous vous avons informé(e) des nouveaux tarifs de frais administratifs à partir du 1^{er} janvier 2024 ainsi que de la possibilité de profiter d'un e-rabais attractif en utilisant notre portail en ligne PROMEA connect.

Avez-vous des questions sur ce courrier, ou n'avez-vous pas encore ouvert de compte PROMEA connect pour profiter de l'e-rabais ? Vous trouverez de plus amples informations sous :

www.promea.ch/connect_fr



PROMEA caisse de compensation

Déclaration des salaires annuels 2023 / Déclaration de compléments de salaire

D'abord, nous vous remercions de tout cœur pour la remise ponctuelle des déclarations de salaires. Mis à part quelques membres, tous les employeurs ont remis leurs attestations de salaire, étant précisé aussi que la majeure partie est déjà traitée. Ce qui nous a frappés à plusieurs reprises cette année, c'est qu'en cas de déclarations complémentaires les salaires corrigés ont été déclarés au lieu de la différence par rapport à la déclaration annuelle des salaires. Nous vous signalons que seule la différence par rapport au salaire intégré dans la déclaration annuelle des salaires doit être déclarée. Cela permet d'empêcher les erreurs comptables et les corrections. Nous vous remercions de votre soutien.

PROMEA caisse de compensation

Déclarer allocation pour perte de gain dans PROMEA connect

Dans PROMEA connect, sous la fonction «Déclarer perte de gain», on peut désormais téléverser jusqu'à trois annexes. Cela signifie que vous pouvez, outre la demande APG, téléverser des documents tels que

journaux de salaires sans qu'il soit nécessaire de réunir les documents au préalable dans un fichier PDF. Comme déjà mentionné dans PROMEA actualités 04/2023, nous vous prions de ne téléverser les demandes APG plus qu'à travers la fonction «Déclarer perte de gain» et d'utiliser la fonction «Message/Demande» exclusivement pour de telles questions et requêtes. Il s'agit de l'une des conditions pour le taux électronique.

PROMEA caisse de compensation

Informations sur le dépôt des demandes relatives à des allocations pour parents

Allocations de maternité et de paternité

Alors que pour l'allocation de maternité la demande peut être formée directement après la naissance, la demande d'allocation de paternité ne peut être effectuée qu'après l'expiration de la période de quatorze jours dans le délai-cadre de six mois. Il est malheureusement impossible de traiter une demande préalable pour une partie du droit.

Les clients utilisant PROMEA connect peuvent saisir la demande pour l'allocation de maternité ou de paternité directement dans le formulaire en ligne (au lieu d'utiliser «Message/Demande»), téléverser les annexes nécessaires et nous les transmettre. Ainsi, l'une des conditions pour le taux électronique est aussi remplie.

Veuillez tenir compte en général lors de la demande que l'adresse des collaborateurs et non celle de l'entreprise doit être saisie. Nous vous prions également pour les travailleurs horaires de déclarer, outre le salaire horaire, le nombre d'heures. Vous éviterez ainsi des demandes de précisions de notre part et nous pourrons traiter votre demande plus vite.

Allocation de prise en charge pour parents d'enfants gravement atteints dans leur santé

Concernant l'allocation de prise en charge, la demande, tout comme les déclarations suivantes, doivent toujours nous être adressés seulement après l'utilisation des jours correspondants (donc le plus souvent à la fin du mois concerné).

Veuillez garder à l'esprit également qu'en vertu du point 9, le certificat médical selon l'article 160 LAPG

doit être entièrement rempli et que les critères doivent être cumulativement remplis.

Cette allocation peut être demandée dans PROMEA connect sous «Demander l'APC» en téléversant le PDF de la demande. Veuillez nous adresser la déclaration de suivi à travers «Décompter l'APC».

PROMEA caisse d'allocations familiales

Demande d'allocations familiales dans PROMEA connect

PROMEA connect vous guide avec simplicité et confort à travers le formulaire de demande en ligne. Dans les situations familiales simples, un formulaire de demande abrégé est à disposition, mais aussi des situations familiales très complexes peuvent être décrites à travers le formulaire de demande étendu.

À cet égard, veuillez garder à l'esprit que la coche vers «Salaire minimum atteint» doit être cochée pour pouvoir poursuivre la demande.

Sur la première page du formulaire de demande, vous pouvez aussi déléguer la demande à vos collaborateurs après avoir saisi les données de base. À cet effet, sélectionnez l'option «Électroniquement par bénéficiaire» lors de la procédure de demande et entrez l'adresse e-mail de votre collaborateur. Celui-ci peut à présent remplir les données personnelles, téléverser les documents nécessaires et nous transmettre la demande.

Si vous souhaitez remplir la demande pour vos collaborateurs, sélectionnez l'option «Réalisation par l'employeur». Vous trouverez des informations complémentaires dans notre guide pour les allocations familiales dans PROMEA connect.

L'utilisation du formulaire en ligne est l'une des conditions du taux électronique. Pourquoi ?

Parce qu'ainsi nous pouvons traiter la demande immédiatement et non annuler le processus de correspondance lancé par votre «Message/Demande» et devoir lancer et exécuter ce processus manuellement. Nous vous remercions dès lors pour l'utilisation du formulaire en ligne. Cela nous aide également à être à la hauteur de nos ambitions et de vous fournir un service à la clientèle optimal.

PROMEA caisse d'allocations familiales

Délégation des tâches dans le domaine des allocations familiales aux collaborateurs

Dans notre PROMEA actualités 04/2023, nous avons signalé que par amour de l'environnement et pour contenir les frais administratifs, nous allons renoncer à la communication postale directe avec les bénéficiaires.

PROMEA connect vous offre la possibilité d'établir cette communication directe au moyen de la délégation. Ainsi, lorsque les bénéficiaires sont en mode «délégué», les décisions d'allocations, mais aussi les demandes concernant des documents manquants et des confirmations de formation peuvent être remis aux bénéficiaires automatiquement par lien dans un e-mail. Les bénéficiaires peuvent alors télécharger dans PROMEA connect les décisions d'allocations ou téléverser des documents. Ce qui est avantageux, c'est que celui-ci peut être configuré par bénéficiaire, ce qui permet de déléguer des collaborateurs avec accès à l'e-mail, alors que les collaborateurs sans accès à l'e-mail peuvent encore compter sur votre prise en charge. Vous trouverez des informations à ce sujet aussi dans notre guide pour les allocations familiales dans PROMEA connect.

PROMEA caisse d'allocations familiales

Évaluations dans le domaine des allocations familiales

PROMEA connect offre différentes évaluations dans le domaine des allocations familiales :

- «Afficher attestation AF» montre une liste des effectifs du droit aux allocations par entreprise.
- Dans l'«Annexe au décompte», vous aurez un aperçu des allocations familiales qui ont été déduites des cotisations à payer sur le décompte.
- «Comptabil. AF par bénéficiaire» vous fournit une liste des opérations par collaborateur ayant droit à des allocations.
- L'«Allocations arrivant à l'échéance» vous indique en revanche pour une période que vous déterminez les allocations familiales venant à expiration.

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez vous adresser à nos collaborateurs de la caisse d'allocations familiales qui vous conseilleront avec plaisir.

PROMEA assurances sociales

Séance d'information Départ à la retraite – préparation à une nouvelle tranche de vie

La votation populaire sur la réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP) est prévue pour le 22 septembre 2024. C'est pourquoi nos séances d'infos auront lieu en octobre ou novembre 2024. Nous nous réjouissons de pouvoir vous proposer nos séances en Suisse alémanique, en Romandie et pour la première fois aussi au Tessin. Le séminaire s'adresse aux personnes de 55 ans et plus qui exercent une activité lucrative et sont assurées chez PROMEA (premier et/ou deuxième pilier). Afin que notre planification puisse être poursuivie, nous vous prions, en qualité d'employeur, de nous communiquer à l'adresse électronique seminar@promea.ch combien de vos collaborateurs sont intéressés par une participation. Pour la déclaration définitive, nous reprendrons contact avec vous.

PROMEA assurances sociales

PROMEA désormais aussi sur LinkedIn

Depuis début novembre, PROMEA assurances sociales se trouve également sur la plateforme du réseau social LinkedIn. À travers le lien rapide confortable, vous parvenez directement à notre profil d'entreprise. Nous serions ravis que vous nous suiviez, nous «likiez» ou nous recommandiez :

www.promea.ch/linkedin



PROMEA est à vos côtés en tant que partenaire professionnel pour toutes vos demandes dans le domaine des assurances sociales.

PROMEA assurances sociales

Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren
Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 53 73
info@promea.ch, www.promea.ch